

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

21 – 30 janvier 2020

**21. Echange sans soulte de parcelles dans le cadre du projet
d'aménagement de l'ilot Falhière**

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le projet d'aménagement de l'ilot Falhière,

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir une place de stationnement cadastrée section DH n°757 pour la réalisation du projet d'aménagement,

Considérant que lors de la réalisation des travaux d'aménagement la commune rétrocèdera au droit des propriétaires de la maison cadastrée DH n°759, sise 2 rue de la Liberté une parcelle d'une surface équivalente contigüe à leur habitation, qui fera l'objet d'une délimitation parcellaire lors du découpage de l'ilot par un géomètre expert,

Considérant l'accord des propriétaires pour la cession réciproque sans soulte,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 2 octobre 1989,

APPROUVE l'échange sans soulte à intervenir de la parcelle DH n°757 d'une surface de 22 m² contre une parcelle communale d'une surface équivalente,

DIT que cet échange se fera conformément à la convention de cession réciproque,

DIT que la commune prend à sa charge les frais notariés et de bornage,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jean-Michel Henryot. The signature is written over a circular official seal of the Municipality of Moissac. The seal contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and 'JARNET'.

Jean-Michel HENRYOT